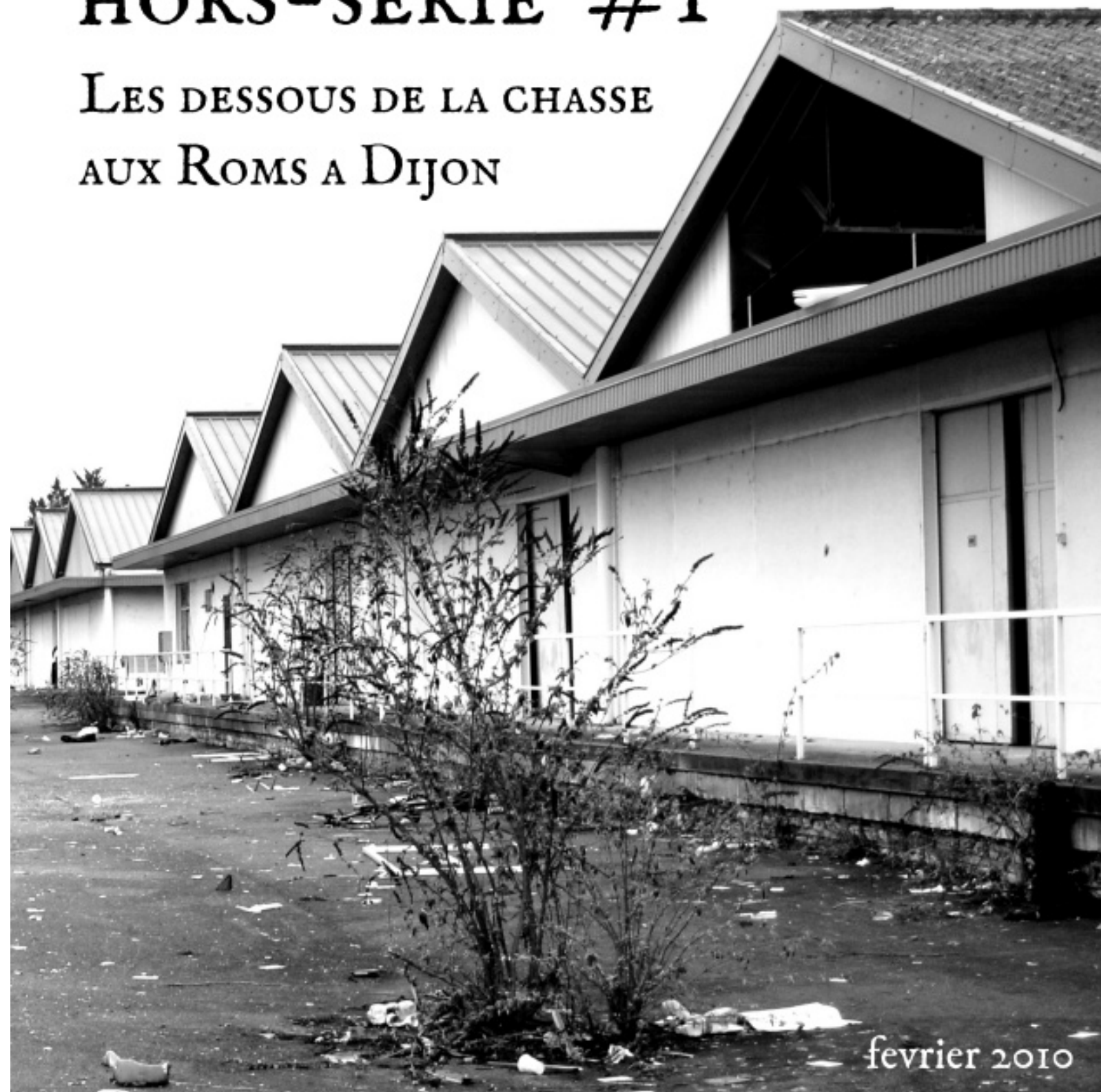


blabla

parution apériodique dijonnaise d'informations et de contre-informations locales et globales

HORS-SERIE #1

LES DESSOUS DE LA CHASSE AUX ROMS A DIJON



fevrier 2010

BLABLA SUR BLABLA

DU

Blabla est un journal issu d'un collectif dijonnais souhaitant diffuser une autre information que celle de la presse locale dominante.

Ce collectif veut fonctionner sur des bases horizontales, sans hiérarchie : les décisions se prennent au consensus lors de réunions qui rassemblent toutes les personnes impliquées.

L'écriture, la relecture, la mise en page et la diffusion sont réalisées collectivement, au fur et à mesure des numéros et des affinités.

Blabla est à prix libre parce que cela permet de sortir des rapports marchands en permettant à chaque personne de choisir ce qu'elle donne selon ses moyens, ses envies. Le reste du financement est assuré par des soirées de soutien, prétextes à rencontres, discussions et danses endiablées. Grâce à cela, le journal est indépendant de toute forme de subventions (ni pub, ni aide publique).

Blabla est un journal illégal, sans code barre, sans rédac. chef et sans pitié.

Du Blabla hors-serie

Ce numéro hors-série de blabla représente une collaboration avec la *Caisse de solidarité dijonnaise* qui depuis avril 2009 a appuyé, financièrement, politiquement et humainement le soutien aux Roms incarcéré-es. La caisse a fait ce qu'elle a pu à sa mesure, sur son terrain, mais ne prétend évidemment en rien, représenter ni les ressortissant·e·s roumain·e·s et les Roms à Dijon ni la diversité des initiatives de solidarité, qui peuvent prendre des voies multiples.

Petite présentation de la Caisse de solidarité dijonnaise

Leurs juges et leur police tentent toujours plus de nous faire payer nos rébellions et nos débrouilles, nos « outrages » et nos manifs, jusqu'au simple fait de se promener dans la rue ou de montrer un brin de solidarité. C'est de cette nécessité de solidarité face à la justice que sont nées des caisses à Lyon, Dijon, Paris, Avignon, Rennes et ailleurs. Pour trouver collectivement des thunes avec des cotises ou des soirées de soutien, mais aussi pour se retrouver, se mettre en contact avec des avocat·e·s, écrire à ceux et celles qui sont dedans, agir en soutien, se mettre en travers des tribunaux, pour ne pas rester isolé·e·s et silencieux·ses, pour tisser les liens forts, seuls à même de renforcer les révoltes.

La *Caisse de solidarité dijonnaise* se réunit tous les 2e jeudi du mois sous forme d'auberge espagnole au local libertaire, 61 rue Jeannin à 19h.

Il est enfin possible d'y contribuer financièrement mensuellement de manière très simple avec un prélèvement automatique (plus d'infos disponibles sur les tracts de présentation de la *Caisse de solidarité*, dans les bons lieux en ville). Plein de personnes, ou de groupes qui contribuent à hauteur de quelques euros par mois, c'est une force collective énorme au service de tous·tes face à leurs pouvoirs.

Contact mail : caisse_de_solidarite@brassicanigra.org

SOMMAIRE

Page 3	Les dessous de la chasse aux « Roms » à Dijon. Dénonciation, répression, propagande xénophobe et « nettoyage » des villes...
-	
Page 11	Les autorités relancent l'offensive sur la centaine de Roms occupant les casernes à Dijon ! Il est temps de réagir.
-	
Page 16	Expérience de solidarité... Quelques notes très partielles sur des rencontres et tâtonnements.
-	
Page 19	Face aux institutions... Le parcours du combattant.
-	
Page 21	Interview d'une des ex-inculpée. -Février 2010-

LES DESSOUS DE LA CHASSE AUX « ROMS » À DIJON.

Dénonciation, répression, propagande xénophobe et « nettoyage » des villes...

Roms, Roumain·e·s, Dijonnais·e·s indésirables ? De qui parle t-on ?

Nous utilisons dans ce dossier le terme de « Roms », parfois le terme de « ressortissant·e·s roumain·e·s », ou de « migrant·e·s » avec une certaine gêne et indécision. Au début des années 70, certaines associations ont décidé d'utiliser le terme « Roms » de manière prédominante. Si ce choix visait d'abord à mettre fin à d'autres appellations aux connotations négatives, ainsi qu'à marquer une histoire et des cultures particulières, ou encore des revendications politiques, il peut aussi avoir pris pour ambition, dans certains discours institutionnels de figer des groupes diversifiés autour d'une uniformité nationale, ce qui peut nous interroger. Plus encore, ce terme revendiqué à l'origine s'est trouvé malmené et entaché, notamment dans les discours politiques et médiatiques à partir des années 2000. Si certain·e·s le brandissent encore fièrement, cela entraîne aussi parfois une volonté de distanciation de la part d'une partie des personnes étiquetées Roms. Qu'il soit outil des dispositifs de criminalisation et de rejet, ou ressort de visions misérabilistes, il devient source d'obstacles et mépris multiples dans le quotidien. D'ailleurs suivant à qui l'on s'adresse, au contexte ou au parcours des un·e·s et des autres, certain·e·s de ceux et celles que l'on dénomme aujourd'hui Roms à Dijon se disent pour leur part parfois Roumain·e·s, parfois Roms, ou Français·e·s, parfois rien de tout ça... Face à ces problématiques complexes, nous avons donc utilisé parfois aussi le terme « Roumain·e·s », qui n'est sans doute pas plus satisfaisant mais qui met en avant les attaches/origines géographiques des personnes autour desquelles se centre ce dossier à Dijon.

Note de forme : Illes est une féminisation de ils qui inclut ils et elles.

Quand on arrive en ville...

Depuis quelques années, des personnes d'origine roumaine, qui se revendiquent Roms ou non, sont installées à Dijon, ballotées de squats en expulsions, le plus souvent rejetées et invisibilisées. Alors que le ministre des Affaires Étrangères roumain, Adrian Cioroianu, proposait à la fin de l'année 2007 de faire acheter par l'État roumain un terrain dans le désert en Égypte pour y parquer les Roms et que les lynchages et discriminations quotidiennes se multiplient là-bas, certain·e·s essaient de venir vivre par ici, malgré les « lois spéciales » et le racisme communément partagé qu'illes rencontrent à tous les niveaux de l'édifice social, en France aussi.

À Dijon, l'hiver 2008 s'annonce difficile et certain·e·s d'entre nous rejoignent leur histoire en marche. Dès septembre, une entreprise vient, pour le compte de l'OPAC (Office de logement public), « dévitaliser », c'est-à-dire casser le toit d'un squat rue de Longvic où habite une dizaine de personnes d'origine roumaine. Une mobilisation collective et des requêtes juridiques ont raison pour un temps des « dévitaliseurs ».

Nouvelle mobilisation début décembre devant les squats de l'avenue de Langres, le propriétaire ayant décidé la démolition de maisons où habitait depuis un an une cinquantaine de personnes. Cette fois, c'est la mairie qui fait intervenir les services d'hygiène de la ville pour pousser la société propriétaire Gessy Verne, à expulser. Gessy Verne amorce l'expulsion sans se soucier de respecter une quelconque procédure légale, en pleine trêve d'hiver. Une nouvelle mobilisation l'en empêche. Au cours de cette intervention pour défendre le droit à un logement, des personnes venues sur place font la connaissance du président de l'association France-Roumanie, soutien affiché de l'équipe municipale.

Celui-ci dit aider les Roms mais se montre fort réticent face au soutien que le collectif naissant commence à apporter.

La préfecture veut expulser. Des collectifs de soutien, alliés aux Roms, s'y opposent et le font savoir par des manifestations, interventions au conseil municipal et des liens de solidarité se tissent. De leur côté, les services de police nationale et municipale harcèlent quotidiennement dans la rue ou dans les maisons. La mairie fait barrage à l'accès aux droits sociaux de base dont les Roms établis sur la commune devraient pourtant pouvoir bénéficier. Elle refuse par ailleurs d'envisager toute solution de relogement.

L'engrenage répressif en marche...

C'est dans ce contexte tendu que la police resserre l'étoupe. Tout au long du mois d'avril vont s'enchaîner des filatures quotidiennes, écoutes et planques devant les maisons, puis descentes masquées au petit matin, arrestations et gardes à vue. Cette enquête s'avèrera avoir été amorcée par la contribution du président de l'association France-Roumanie qui s'était rendu volontairement un matin de janvier au commissariat pour y dénoncer une liste de personnes. Au final, plusieurs personnes de la communauté Roumaine sont emmenées directement en prison préventive, accusé·e·s d'avoir touché des aides sociales indûment, d'aide au séjour irrégulier ou encore de mendicité abusive. Les policier·e·s disent aux autres personnes relâchées à l'issue des interrogatoires, qu'elles sont aussi soupçonnées d'escroquerie grave, qu'illes peuvent les arrêter de nouveau n'importe quand et les remettre en garde à vue à loisir, prendre leurs enfants pour les mettre à la DDAS. Il faut qu'illes partent.

La « tranquille » Dijon est, à l'époque, la seule ville où des personnes d'origine roumaine se retrouvent plusieurs mois en prison pour avoir touché de l'argent de la CAF avec des dossiers pourtant remplis en toute connaissance de cause et en bonne et due forme par des travailleurs sociaux et des employé·e·s de la CAF. C'est aussi la seule ville en France à notre connaissance, où des Roms se retrouvent incarcéré·e·s pour avoir accueilli d'autres Roms chez eux·elles, ressortissant·e·s de la communauté européenne, avec pour motif « aide au séjour irrégulier ».

L'affaire est d'abord étouffée, certaines personnes, apeurées par la multiplication des menaces et incarcérations, repartent effectivement. Profitant de l'orage, la préfecture peut enfin expulser discrètement, le jeudi 14 mai, le squat de l'avenue de Langres où vivait une dizaine de familles, certaines établies depuis quelques années sur la commune.

Certain·e·s ne cachent pas leur jubilation de se débarrasser de ces gens et de ces lieux qui font « tâche ». Il faut aseptiser la ville pour l'arrivée des touristes, pour le futur passage du tramway avenue de Langres, pour le bon vouloir des commerçant·e·s ou parce qu'on promeut les dispositifs sécuritaires. Pourtant la répression n'est heureusement que partiellement efficace et, quelques mois plus tard, alors que certain·e·s Roms sont encore en prison, d'autres reviennent en nombre à la caserne du « Petit Creusot ». Le soutien se remet en place, malgré les efforts renouvelés des propriétaires et de la police pour dégager le terrain.

Dans le cadre de ce nouveau bras de fer, le 31 décembre 2009, en guise de cadeau de fin d'année, le Bien Public, sous la plume de G. Dupont (cf. reproduction dans ce numéro),

DIJON

L'année des Roms...

Escroqueries, cambriolages... les policiers ont eu fort à faire avec une communauté de Roms venus de Roumanie par une filière menant à Dijon.

Ils sont aujourd'hui environ 70, installés pour la plupart dans d'anciens bâtiments militaires, au sud de la ville : une importante communauté de Roms s'est installée depuis un an à Dijon, et nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les raisons de leur présence.

L'arrivée de ces familles pauvres, souvent rejetées dans leur pays, avait intrigué les policiers. D'autant que des bruits évoquant leurs revenus incompatibles avec la simple mendicité couraient avec insistance.

Une série d'enquêtes avait été déclenchée : d'abord pour comprendre par quelle filière ces gens arrivaient jusqu'à Dijon, ensuite pour tenter de savoir si les rumeurs concernant leurs revenus étaient fondées. Le GIR (Groupe d'intervention régional, réunissant no-

tamment services fiscaux, douaniers, policiers, gendarmes) et la brigade mobile de la police aux frontières s'étaient penchés sur le dossier.

Sur les revenus, les enquêteurs ont dans un premier temps identifié une octogénaire dijonnaise, qui avait expliqué avoir remis à un Rom plus de 6 000 € pour financer l'opération chirurgicale de son enfant atteint d'une malformation cardiaque. Renseignements pris, l'homme n'avait pas d'enfant. A un autre, elle avait versé plus de 1 800 € pour l'aider à payer des arriérés de loyers de son épouse restée en Roumanie et menacée d'expulsion. Mais la femme et les enfants vivaient à Dijon.

Squatt dans une villa

Enfin, à un troisième, elle avait versé plus de 4 000 € pour l'achat d'un camping-car destiné à héberger sa famille. Mais toute la famille squattait une villa à Dijon. Mieux : bien qu'installées en France comme touristes, plusieurs familles étaient parvenues à ob-

Une nouvelle enquête serait en cours

tenir des allocations de la CAF et de la CPAM, pour des sommes dépassant au total 100 000 €.

Les escrocs avaient été interpellés. Les perquisitions avaient démontré que l'un des couples possédait 16 comptes bancaires, sur lesquels transitaient d'importantes sommes d'argent à destination de la Roumanie. En outre, 84 pièces d'argenterie avaient été saisies au domicile de l'un des Roms, qui avait été bien en mal de délivrer des justificatifs d'achat.

Enfin, les enquêteurs étaient parvenus à établir que deux hommes organisaient les voyages en bus depuis la Roumanie. L'opération avait porté un coup à la filière. Mais depuis quelques semaines, de nouveaux Roms se réinstallent à Dijon. Une nouvelle enquête serait en cours...

GILLES DUPONT

Article du Bien Public du 31/12/2009

revient sur la dite affaire « criminelle » du printemps, s'appuyant sur les soi-disant preuves à charge contre les Roms dijonnais·e·s, et les instrumentalisant pour tenter une nouvelle fois de provoquer un rejet à Dijon et de justifier la répression. Par le même journaliste, deux autres articles successifs datés des 21 janvier et 8 février, titrés « Oui, il y a un problème Rom » (cf. reproduction dans ce numéro) et « Mesures humanitaires pour les Roms » resservent un pur condensé de fantasmes xénophobes sur des « arrivées et départs planifiés par une organisation qui les exploite et tire de grands profits de la mendicité ou des vols », ou encore sur une « société parallèle, gérée par des patrons, qui organisent les tours de manche, frappent ceux qui

GRAINE DE MOUTARDE



Oui, il y a un problème Rom

PAR GILLES DUPONT

Après une série d'escroqueries aux prestations sociales, d'abus de faiblesse au préjudice de personnes âgées, certains étaient allés en prison, d'autres avaient regagné la Roumanie. Et voilà que les Roms, qui sont aujourd'hui un certain nombre installés sur un ancien site militaire, au sud de Dijon, font encore parler d'eux, cette fois pour avoir mendié avec une fillette. Alors pourquoi se le cacher : il y a à Dijon un « problème Rom ». Il ne s'agit pas de jeter l'anathème sur cette population, massacrée par les nazis, persécutée par les communistes, mise au ban de la société. Mais il est temps de rappeler quelques vérités : ces gens à la culture pourtant millénaire sont en notre siècle organisés en une véritable société parallèle, gérée par des « patrons », qui organisent les « tours de manche », frappent ceux qui ne rapportent pas assez, apprennent aux plus jeunes le vol et la ruse, esclavagisent leur peuple à l'échelle d'un continent, et s'enrichissent de la misère des leurs. Oui, il y a un problème Rom à Dijon. Et ceux qui sont à combattre sont les vendeurs de chair humaine, les passeurs d'enfants, les chefs des mendiants. Leur montrer que personne n'est dupe est un premier geste. Utile. Le second serait de frapper à la tête l'organisation. Pour libérer ces esclaves des temps modernes et leur permettre, dans leur pays, d'accéder à l'éducation et à l'emploi. C'est un autre pari...

Article du Bien Public du 21/01/2010

ne rapportent pas assez, apprennent aux plus jeunes le vol et la ruse, esclavagisent leur peuple à l'échelle d'un continent, et s'enrichissent de la misère des leurs ».

L'objectif est bien d'assimiler toute la population rom à une mafia régie pas des tyrans, menaçant d'envahir la ville et de dévaliser nos grand-mères. M. Rebsamen, maire de la ville, s'emparait déjà de certains clichés énoncés dans le même journal dès le 31 mars 2009, en avançant entre autres que les Roms voleraient les places des honnêtes Dijonnais·e·s qui attendent dans les hôpitaux pour recevoir des I.R.M. et que certain·e·s vivraient « d'escroquerie permanente ». On ne se prive pas des vieilles recettes pour faire ressurgir les rejets ancestraux. Pour beaucoup, les Roms resteront bien des « voleurs de poules ». Voire pire !

Derrière le miroir de la propagande.

Pourtant quand on enquête auprès des avocat·e·s, des soutiens et des personnes inculpées, on se rend vite compte que l'« affaire criminelle » agencée par la police et présentée à la population locale par le biais du Bien Public est avant tout un tissu de mensonges. Les accusations ne tenaient d'ailleurs tellement pas debout que sur les dix personnes interpellées

en avril dernier, la plupart ont obtenu un non-lieu avant même d'être jugées. L'essentiel des charges est tombées en janvier et la justice a fini par reconnaître en février, avant tout procès, que pour la grande majorité des cas aucun délit n'avait été commis. Certain·e·s ont pourtant subi des mois de prison et de contrôle judiciaire.

Quand on creuse un peu plus, on constate donc que l'origine des inculpations vient d'une dénonciation à la police, par un président d'association proche des autorités dijonnaises, à un moment où la mairie et la préfecture cherchaient par tous les moyens à se débarrasser des Roms dijonnais·e·s. Il nous a semblé aujourd'hui possible et nécessaire de revenir sur les tenants et aboutissants de ce montage emblématique et sur les intérêts qu'il sert.

En prison pour avoir touché des aides de la CAF et de la CPAM.

« Demandez-leur d'arrêter de mendier, logez-les chez vous, la mairie ne fera rien tant qu'ils n'ont pas de logement ni de ressources. »

Mme Tannenbaum, adjointe aux affaires sociales, lors d'une entrevue des membres du collectif « Soutien Roms », mars 2009

Les chefs d'inculpation communs à tous les Roms arrêté·e·s étaient d'avoir touché des aides de la CAF (allocations familiales) ou de la CPAM (Couverture Maladie Universelle). Cela constitue selon la police et sa voix journalistique une escroquerie grave.

Des mesures transitoires exceptionnelles et toujours en cours, limitant drastiquement le droit au travail et à l'installation, ont été décidées pour les deux derniers arrivants dans l'UEE, la Roumanie et la Bulgarie, qui sont aussi les pays qui abritent le plus de Roms. A la différence des ressortissant·e·s d'autres pays de l'Union Européenne vivant en France, les nouveaux·elles arrivant·e·s de Roumanie et Bulgarie n'ont aujourd'hui aucun droit aux aides de la CAF et de la CPAM par un décret spécial de décembre 2007. Les seules exceptions à ce déni de droit sont les ressortissant·e·s roumain·e·s arrivé·e·s en France avant 2007 et la mise en oeuvre d'une circulaire « spécial Roms ». Les 9 personnes inculpées et qualifiées d'escrocs vivaient pour la plupart en France depuis plusieurs années et faisaient donc partie de ces exceptions. Elles avaient fait des demandes des plus classiques auprès des employé·e·s des services sociaux concernés qui leur avaient ouvert leurs droits en toute connaissance de cause. Un certain nombre d'autres Dijonnais·e·s d'origine roumaine qui touchaient aussi ces droits dans ce cadre les ont vu suspendus autour du 27 mars sous prétexte d'enquête judiciaire. Elles ont reçu une lettre leur annonçant que leurs droits avaient été « modifiés » sans aucune explication. D'après ce

qu'ont pu dire des employé·e·s de la CAF qui ont souhaité rester anonymes, « Il y a eu une réunion au sommet », la direction de la CAF estimant en commun accord avec la police et peut-être à sa demande qu'il y avait bien eu escroquerie. Les personnes à qui ont été retirées les allocations avaient en commun d'avoir habité avenue de Langres et/ou d'avoir été en contact avec le président de l'association France-Roumanie. De manière contradictoire, certain·e·s ont été inculpé·e·s pour avoir touché ces aides et d'autres non. Au printemps dernier, dans le cadre d'une opération nationale, des ressortissant·e·s roumain·e·s de diverses autres villes se sont vu·e·s aussi retirer leurs allocations. Ailleurs, « on » ne les mettra heureusement pas en prison pour autant.

Comble du paradoxe, deux mois après la coupure des aides et alors que trois personnes étaient encore en prison pour avoir touché ces aides, une nouvelle circulaire stipule qu'en cas de suppression des prestations versées aux personnes qui les avaient obtenues avant juin 2008, ces allocations devaient être reconduites et que les coupures n'avaient pas lieu d'être. Précisons que cette nouvelle circulaire survenait suite à la pression exercée par les nombreux recours engagés auprès des CAF par des collectifs pour dénoncer cette coupure brutale de droits ouverts en toute légalité.

En prison pour avoir hébergé d'autres Roumain·e·s chez eux...

« Ils voulaient me faire dire qui était le chef de la bande organisée ? Qui nous envoyait faire la manche ? Je lui dis, jamais personne, car c'est nous qui y allons personnellement. En garde à vue, ils ont ramené des panneaux avec des photos et m'ont dit « tu connais ? tu connais ?... » Bien sûr je connais toutes les personnes, j'habite avec, ou je les croise, alors je dis, oui oui. A cause de ça je faisais partie d'une bande organisée. »

Une des ex-inculpées, février 2010

On se souvient des protestations provoquées par la mise en place du délit « d'aide au séjour irrégulier ». Cette loi a causé un débat politique public national ces derniers mois à partir du moment où des Français·e·s ont commencé à être poursuivi·e·s pour avoir par exemple donné de la nourriture à des personnes sans-papiers ou rechargé leur téléphone portable. Cette loi, qui fait partie du CESEDA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) a été d'abord « vendue » par le gouvernement comme une manière de poursuivre les passeurs et passeuses qui feraient du profit au dépend des personnes en situation irrégulière, pour ensuite s'appliquer à de simples situations d'entraide...

Ici, c'est pour être soupçonnée d'avoir simplement hébergé deux autres Roms quelques jours à Dijon qu'une des personnes reste inculpée dans ce

dossier et qu'elle a déjà fait plusieurs mois de prison préventive. Dans son article du 31 décembre, G. Dupont parlait de « filière » à démanteler. Un terme qui a une connotation lourde, et qui est, de fait, utilisé pour désigner des réseaux dits « mafieux » ou « terroristes ». Pour la police aussi, même si la réalité ne colle pas, il faut que tout rentre dans les cases délictuelles. Affirmer qu'il y a des chefs, des réseaux, de la mendicité forcée permet de justifier l'appareil répressif déployé.

L'« aide au séjour irrégulier » est d'autant plus absurde que les ressortissant·e·s roumain·e·s, s'illes n'ont pas la liberté d'installation en France, disposent de la liberté de circulation depuis l'entrée de la Roumanie dans la communauté européenne en 2007. Leur passage à la frontière ne nécessite pas de visa, il est donc compliqué de « prouver » l'irrégularité du séjour des personnes roumain·e·s à un instant T sur le territoire. S'illes ne peuvent théoriquement rester en France plus de trois mois sans revenu propre, ces trois mois sont renouvelables après un aller-retour en Roumanie. Bien qu'expulsé·e·s, beaucoup d'entre eux/elles reviendront puisqu'illes ont leur vie ici, et ce depuis plusieurs années pour la majeure partie des inculpé·e·s.

Les articles de presse, pour étayer le spectre des passeur·euses·s clandestins, parlent aussi de deux personnes qui « organisent des bus ». Renseignements pris, les seuls bus existants sont bien organisés à des fins commerciales, mais tout simplement par la compagnie de bus Alassib, compagnie on ne peut plus officielle, qui en met à disposition chaque semaine. Cette dangereuse « filière » n'a donc pas encore été démantelée et la police n'a d'ailleurs retenu aucune inculpation envers qui que ce soit à ce sujet.

Au-delà de la plaisanterie, ce que l'on voit se dessiner ici, c'est la criminalisation du simple fait d'avoir une vie sociale, d'avoir comme tout le monde des personnes susceptibles de vous rendre visite ou de vous rejoindre lorsque vous séjournez en France. Quand on est pauvre et d'origine étrangère, aider ses proches, les rencontrer, devient un délit. Sur ce sujet comme sur d'autres, on peut craindre paradoxalement que l'entrée dans l'Union Européenne entraîne, dans la recherche de nouvelles voies répressives, une pénalisation accrue du mode de vie des « Roms » en lui-même. Le type de répression entrepris à Dijon montre une adaptation aux nouvelles données. Puisqu'il est devenu plus difficile de renvoyer de force ces « citoyen·ne·s européen·ne·s » qui ne devraient normalement plus pouvoir rentrer dans les sinistres quotas des 30 000 expulsé·e·s annuel·le·s, il faut alors trouver des moyens d'intimidation encore plus conséquents qu'avant : rendre la vie impossible, couper les aides tolérées jusqu'alors, coller des délits à celles et ceux qui serviront d'exemples et essayer ainsi de décourager le plus grand nombre.

Comment faire passer les vessies pour des lanternes...

« Quelle étrange manière de chercher à s'insérer dans un pays quand, à peine arrivé, on squatte la propriété de quelqu'un; quand je vais à l'étranger, moi, je prévois, je ne squatte pas... »

A propos d'une femme enceinte gravement malade : "quelle drôle d'idée aussi, quand on est enceinte, d'aller vivre dans un squat".

« Vous ne pouvez pas dire que les Roms sont discriminé·e·s en Roumanie; puisque la Roumanie fait partie de l'Union Européenne c'est qu'elle respecte le droit de ces minorités... »

Extraits de quelques-uns des propos tenus en mars 2009, par M. le sous-préfet, dans un bureau cossu, lors d'une entrevue avec des Roms et des membres du collectif soutien-Roms, après un rassemblement de soutien.

Un des clichés xénophobes les plus communément admis, notamment à l'égard des Roms, c'est celui des « faux mendiants », qui après avoir passé une journée déguisé·e·s en pauvre dans la rue, se transformeraient telle Cendrillon le soir venu pour profiter de leurs richesses « mal acquises ».

Pour donner du grain à moudre à ces fantasmes, la presse parle de 84 pièces d'argenterie dérobées, qui ne s'avèrent être en fait que les divers objets personnels (tasses, cendriers, couverts...) de l'un des inculpés à qui l'on a essayé de faire avouer pendant des heures en garde à vue qu'il les avaient volés. En vain... Cela n'a pas empêché la police de les mettre sous scellé, et de les faire analyser par des experts, avant de reconnaître piteusement qu'elles ne valaient pas grand chose et d'abandonner l'idée que cela puisse passer pour du recel.

De même, ces personnes sont installées à Dijon non pas dans des « villas », comme l'affirme le Bien Public (article de G. Dupont du 31 décembre 2009), ni dans des châteaux, mais dans des bâtiments abandonnés de longue date, souvent sans eau ni électricité, dans des quartiers à l'extérieur de la

ville qui vont être démolis en l'attente de futurs projets immobiliers. Le squat de la rue P. Guignard où se sont produites certaines des arrestations, côtoyait d'autres maisons vides qui ont été occupées par des Roms avant que les propriétaires ne les fassent détruire à coups de bulldozers, avec les familles encore à l'intérieur et sans s'embarrasser d'aucun permis de démolir.

« J'ai pas d'exemple de gens de la communauté romani, là à Dijon, qui aient essayé d'inscrire leurs enfants à l'école¹, parce qu'ils ne viennent pas très longtemps, en fait, ils viennent six mois et ils reviennent au village en Roumanie et puis après c'est d'autres qui reviennent c'est ce que j'appelle les tours de manche, quoi. C'est d'autres qui reviennent, c'est un peu organisé, et puis j'ai appris ça, mais bon, j'en ai pas la preuve, donc j'en ai pas parlé, mais ils louent des enfants, qui sont pas à eux, qui sont à d'autres, mais ils louent des enfants pour venir en France avec des enfants assez jeunes, c'est assez compliqué tout ça... »

G. Dupont, dans un entretien avec un journaliste de Radio Canut, le vendredi 12 février 2007.

Au nombre des images d'Epinal de la xénophobie anti-Roms moderne, on entend parler de personnes qui écumeraient les villes françaises par des tours de manche, pour en prendre l'or et l'argent avant de repartir le plus vite possible « au pays » reverser les bénéfices à des organisations mafieuses. La réalité est encore une fois bien différente. Si certain·e·s revendiquent une vie nomade jugée inacceptable aujourd'hui comme hier, et que d'autres, comme beaucoup de migrant·e·s, retournent quand illes le peuvent rendre visite à leurs familles et ami·e·s restées en Roumanie, la plupart de ceux et celles que nous avons rencontré aimeraient pouvoir s'installer à Dijon. Plus que les fantasmagiques filières et tours de manche, c'est avant tout le niveau de harcèlement policier, les « obligations de quitter le territoire » (OQTF) et les discriminations qui

[1] Aux squats de l'avenue de Langres comme actuellement à la caserne, une bonne partie des enfants étaient scolarisé·e·s, malgré les difficultés rencontrées là aussi. Une institutrice locale accueillant certains de ses enfants qualifiera de « maltraitance institutionnelle » le sort qui leur est réservé, sans compter les parents d'élèves qui appellent pour protester que leurs enfants côtoient des enfants Roumains.



finissent petit à petit par rendre impossible de trouver un lieu stable et amènent souvent à reprendre la route de gré ou de force.

Escroquerie ? Qui « abuse de la faiblesse » de qui ?

« J'étais très énervée contre le policiers. Les deux policiers qui sont venus chez moi un jour à l'improviste, ils ont passé deux heures à essayer de me faire dire ce que je ne voulais pas dire. Je leur ai dit que leurs accusations à l'encontre de ces personnes étaient fausses, que j'avais donné de bon coeur, et qu'on ne m'avait ni escroquée, ni soutiré d'argent. Pourtant après, j'ai reçu une lettre de la juge me disant qu'une procédure judiciaire avait été ouverte à l'encontre de Roms pour me défendre parce j'aurai été escroquée. Inutile de dire que j'étais indignée. La lettre disait qu'un jeune Rom avait profité de moi, qu'il avait obtenu des choses de moi par violence et parce que j'étais une personne vulnérable. On aurait dit que les policiers voulaient me faire passer pour proche d'Alzheimer. C'est grave quand même. Moi j'ai beau être âgée, je sais ce que je fais, je suis une maîtresse-femme et ce jeune charmant ne se serait jamais permis de faire pression sur moi, je n'aurai pas admis. Je n'accepte juste pas qu'on laisse des personnes vivre dans ces conditions et qu'on les accueille aussi mal. Le comportement de ces deux policiers a été inadmissible. J'ai écrit une lettre de deux pages à la juge pour dénoncer ces mensonges et dire que je refusais d'être utilisée dans le but de créer des ennuis à ces personnes. Je n'ai jamais reçu de réponse. Aujourd'hui, je veux faire connaître la vérité ».

Mme P, une des deux « personnes âgées » présentée dans la presse comme ayant été escroquée par des Roms, février 2010.

L'affaire concernant la dite mendicité abusive auprès d'une personne âgée, qualifiée d'« abus de faiblesse » et d'« escroquerie » n'a toujours pas été jugée et, jusqu'à preuve du contraire, les personnes pointées du doigt ne peuvent encore être considérées comme coupables, même aux yeux de la justice. Le dernier des inculpés incarcérés, sept mois jusqu'en décembre, a d'ailleurs fini, à force de recours, par être mis en liberté conditionnelle avec contrôle judiciaire, dans l'attente d'un procès. Une des deux « personnes âgées » à qui la police avait demandé expressément de porter plainte pour « abus de faiblesse » a quant à elle d'ores et déjà retiré cette plainte. Elle estimait donné ces sommes d'argent « de bon coeur ». Son témoignage est édifiant. Sans qu'elle n'ait rien demandé à personne, des policiers sont venus la trouver chez elle, pour la « protéger » de manière quelque peu forcée, et lui demander de porter plainte contre des soi-disant voyous, qu'elle a le malheur d'affectionner et d'aider à sa manière. Elle est d'autant plus énervée qu'elle n'a aucune idée de comment la police a pu savoir qu'elle avait donné de l'argent à ces personnes. Filature ? Dénonciation par une personne bien informée ? Qui a tenté d'abuser de la faiblesse de qui dans cette histoire ?

Quant à l'idée d'« abus de faiblesse », telle que

spécifiée dans la procédure, personne n'est dupe que la pratique de la manche veuille que l'on soit susceptible d'exagérer ou d'embellir certains arguments censés éveiller la générosité... Si l'on devait embastiller tous ceux et celles qui utilisent de ces ressorts pour nous soutirer de l'argent ou notre assentiment, on ne compterait plus ni les publicitaires, ni les orateurs politiques en prison. On doit toutefois souligner, en l'espèce, qu'il n'y a eu, de l'aveu même de la personne dont le témoignage reste à charge dans ce dossier, aucune violence ni contrainte pour « extorquer les fonds ».

L'un dans l'autre on pourrait attendre de journalistes un minimum de prudence et à ce qu'elles vérifient au moins l'avancement de la procédure avant de présenter des culpabilités comme avérées.

Beaucoup de bruit pour une enquête bidon. Vers un non lieu ?

« Je suis passée vers la procureur et elle m'a dit la même chose que les policiers " T'as pas dit la vérité, tu vas entrer directement en prison ". J'ai dit toute la vérité, je n'ai pas menti et elle m'a dit, " Une fille comme vous, elle mérite de rester en prison. Vous risquez sept années de prison " ».

Une des ex-inculpées, février 2010.

Sur les 10 personnes inculpées dans cette enquête en avril et présentées comme le haut du panier de la mafia Rom dijonnaise, 3 ont fait de trois à quatre mois de prison préventive et un autre presque 8 mois. Tous-tes ont connu jusque fin janvier des contrôles judiciaires drastiques, leur interdisant de se voir ou de se rendre dans diverses rues de Dijon où elles ont habité ou ont des ami·e·s. Au comble de la perversité absurde, on notera l'interdiction d'aller avenue de Langres, une avenue qui coupe pourtant Dijon sur un bon tiers, sous prétexte qu'il y avait là une maison squattée par des Roumain·e·s, même si celle-ci a été détruite depuis plus de 6 mois à coups de bulldozers. Au nombre des injonctions paradoxales, elles se voient remis une OQTF par le tribunal administratif et la préfecture, tout en recevant un ordre du parquet (contrôle judiciaire) de ne pas quitter le territoire français. Pourtant 9 mois après leur arrestation, la procédure a presque complètement périclité. Le résultat est bien maigre après des mois d'enquête policière, de filatures et des sommes considérables dépensées pour donner de l'eau au moulin du « problème Rom ». On se demande d'ailleurs bien comment un juge a pu mettre des personnes en détention préventive sur des bases aussi fragiles. Peut-être certain·e·s ont-elles intégré le réflexe de considérer qu'un·e pauvre, d'autant plus s'il·le est présumé·e Rom, doit assurément être coupable et qu'il n'est pas nécessaire de jeter le moindre coup d'oeil au dossier.

Quand tout repose sur une dénonciation effectuée par un proche de la mairie et de la préfecture, président d'une association censée aider les Roumain·e·s.

« Je suis restée avec une forte douleur suite à la prison. (...) C'est pas normal que quelqu'un m'ait accusé pour rien. J'ai passé des mois en prison traitée comme un chien. Je veux savoir pourquoi cette personne a voulu nous faire du mal, nous on lui a rien fait. »

Une des ex-inculpées, février 2010.

Les 10 personnes inculpées l'ont donc été notamment grâce à la dénonciation du président de l'association France-Roumanie. Ce zèle peut paraître bien étrange puisque les personnes concernées n'avaient pourtant fait subir, a priori, aucun préjudice à cet associatif, qui ne portait même pas plainte en son nom. Il désirait apparemment simplement collaborer à faire mettre des gens en prison, sous prétexte que ceux/celles-ci touchaient de l'argent de la CAF ou accueillaient parfois d'autres Roms chez eux.

C'est à première vue d'autant plus curieux que l'association France-Roumanie se donne pour objectif officiel d'être, selon l'edito de leur site internet, « une " actrice " ou un " acteur " privilégié du rapprochement avec les Roumaines et les Roumains qui considèrent la France comme leur seconde patrie ». Lorsque l'on tente d'éclaircir ce « mystère », on constate, en parlant aux Roms dijonnais·e·s que nous avons rencontrés, qui ne veulent d'ailleurs plus le voir de près ou de loin, que le président de l'association France-Roumanie, qui a un temps apporté quelques aides matérielles et beaucoup de promesses non tenues, fait surtout depuis quelques années un travail de fichage des populations roumaines. Son répertoire des noms, cartes d'identité, situations sociales, sous de beaux prétextes philanthropiques, a pu s'avérer extrêmement précieux aux autorités dans leur gestion musclée des indésirables. La préfecture et la mairie, jusqu'au printemps dernier, présentaient d'ailleurs le président de l'association France-Roumanie comme l'intermédiaire officiel avec la communauté roumaine, et le seul interlocuteur légitime à ce sujet. Il faut savoir à ce propos que le président de l'association France-roumanie se disait très proche de divers élus, dont M. Millot, l'adjoint à la sécurité publique, et qu'il a soutenu activement la campagne électorale de M. Rebsamen ou encore la candidature aux cantonales de l'Adjoint au Maire, Laurent Grand Guillaume, ce dont témoigne divers clips vidéo publicitaires que l'on peut encore trouver sur internet².

On comprendra que le président de l'association France-Roumanie s'est montré rapidement très hostile quant à toute initiative visant à contester les politiques officielles sur la question des

Roumain·e·s. En décembre 2008, il avait déjà essayé d'enjoindre les habitant·e·s des deux maisons squattées avenue de Langres, qui ne lui faisaient déjà plus aucune confiance, à ne pas contester leur situation et à accepter l'expulsion.

L'homme qui tombe à pic ?

Dès décembre 2008, le collectif Soutien Roms naissant, soutenu par une vingtaine d'associations dijonnaises, avait demandé à rencontrer les élus municipaux pour se concerter sur la situation des Roms. Face au silence de la mairie et à ses politiques -intervention de la police municipale dans les squats, refus d'accès aux droits dans les services sociaux, PASS (Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé), CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - le collectif a entrepris diverses actions et envoyé des communiqués. Lors d'un rassemblement et d'une tentative de prise de parole au conseil municipal, le maire a fait intervenir la police pour empêcher les membres du collectif de s'exprimer et les a fait sortir de la salle en criant « Si vous n'êtes pas content-es, accueillez-les chez vous ». Le lendemain, des amalgames dans certains propos du maire, relayés par le Bien Public entraînaient un taulé général et la condamnation d'associations dijonnaises, d'une partie de l'équipe municipale ou encore du collectif national Romeurope. Puis, lors d'un rassemblement à la préfecture en mars, le sous-préfet avait dit accepter de surseoir à l'expulsion du squat de l'avenue de Langres en attendant que des solutions de relogement puissent être négociées avec la mairie, mais celle-ci continuait à se refuser à envisager toute proposition en ce sens.

On constate que l'initiative de dénonciation est arrivé à un moment où le soutien aux squatteurs et squatteuses de l'avenue de Langres faisait de plus en plus de bruit avec des groupes de soutien qui ne voulaient pas devenir une simple courroie de transmission de la mairie ou de la police. Ce que l'on peut dire, a minima, c'est que le début des arrestations tombait à pic pour certain·e·s. Criminaliser ainsi pour l'exemple un groupe de personnes permettait de tenter une entreprise d'intimidation du reste de la population Rom dijonnaise, de façon à ce que des personnes qui peuvent maintenant venir légalement en France repartent d'elles-mêmes par peur de la répression. Cela autorisait entre autres, dans l'immédiat, à vider une maison de ses occupant·e·s et à éviter ainsi une expulsion trop visible de familles avec enfants qu'il aurait fallu remettre à la rue sans aucune autre solution à proposer. On voit se manifester crûment la logique de mairies en compétition les unes avec les autres pour savoir qui sera la plus répressive face aux Roms, de peur

[2] http://www.dailymotion.com/video/x3ojn1_vuillermoz-michelpour-la-candidatur_politics et <http://www.youtube.com/watch?v=mt6cl32EF4o>

que le moindre geste de clémence crée ce que les élus locaux se plaisent à nommer l'« appel d'air », autrement dit la menace fumeuse d'un déferlement de « nomades délinquant·e·s » sur la ville.

En ce qui concerne le président de l'association France-Roumanie, et au-delà de la condamnation ferme à apporter à ce type de dénonciation de la part d'un représentant de structure dite « solidaire », cet événement repose la question du travail de plus en plus collaboratif réalisé par certain·e·s dits « travailleurs sociaux » avec la police et les mairies. Comme un grand nombre d'entre eux/elles l'ont manifesté et rappelé ces dernières années, la recherche d'une indépendance à l'égard de ces institutions est pourtant bien la première condition pour que illes ne soient pas, à juste titre, perçu comme de simples outils du contrôle étatique, ou tout simplement comme des policiers.

Conclusion provisoire.

Il est urgent de soutenir les personnes qui sont toujours menacées dans cette enquête après des mois de prison. Mais il est aussi crucial de dévoiler les faits pour pouvoir réagir collectivement face aux dispositifs répressifs utilisés à Dijon comme ailleurs pour se débarrasser des « indésirables ». Cette histoire apparaît comme emblématique des stratégies d'aseptisation des villes, d'exclusion, et de ségrégation sociale. Il nous est apparu d'autant plus nécessaire de prendre la parole que ce genre d'affaires est régulièrement passé sous silence ou connu simplement dans les versions policière ou médiatiques. Beaucoup continuent à croupir derrière les barreaux en France et en Europe.

Ces dispositifs, concernant les Roms, n'ont malheureusement rien de fortuit, et reflètent l'histoire d'une population « indésirable » et considérée comme anormale, qui a subi au cours du siècle dernier les pogroms, l'extermination nazie, et le rejet constant de divers pays européens. Si la misère des Roms a bien une origine, ce sont les discours et pratiques institutionnelles qui perdurent en France comme dans la plupart des autres pays de l'UE, et ce malgré les incantations officielles de la Commission Européenne à ce que ces discriminations cessent et à ce qu'un accueil digne de ce nom se mette en place dans les différents pays européens.

Des collectifs et associations dijonnaises essaient, pour leur part, de développer une solidarité pratique avec les Roms, et de trouver avec elles et eux des solutions pour qu'illes puissent continuer à vivre dans des conditions décentes à Dijon. C'est d'un soutien visible, concret, politique, sous diverses formes, à la « caserne », dans les occupations qui suivront et dans Dijon, dont ces

personnes ont maintenant urgemment besoin, si l'on veut faire cesser le harcèlement. Les luttes, notamment quand elles sont menées par les principaux et principales intéressé·e·s gagnent parfois pas à pas. Le jeudi 28 Janvier à Bordeaux, plus de 150 Roms d'origine bulgare ont manifesté dans les rues de la ville. Illes ont fini par obtenir, à force de pression, que la municipalité remette l'électricité et des blocs sanitaires dans un des grands lieux qu'illes occupent, ainsi que des cartes de séjour et l'arrêt de poursuites judiciaires à l'encontre de cinq personnes.

Des personnes solidaires



LES AUTORITÉS RELANCENT L'OFFENSIVE SUR LA CENTAINE DE ROMS OCCUPANT LES CASERNES À DIJON !

Il est temps de réagir !

Cela fait plus d'un an que les anciens locaux de ravitaillement de l'armée dijonnaise, situés dans le quartier du « Petit Creusot » laissés à l'abandon depuis plusieurs années par les institutions militaires, sont occupés par des Roms. Depuis octobre 2009, illes sont plus d'une centaine à habiter les lieux. L'EPIDE, propriétaire de ces établissements, avait décidé de demander une procédure d'urgence pour les expulser avec assignation à référé au tribunal d'instance de Dijon. Cette institution publique issue de l'armée, qui se donne pour mission « l'insertion sociale et professionnelle de jeunes, âgé·e·s entre 18 et 22 ans, en difficulté scolaire, sans qualification ni emploi, en risque de marginalisation et volontaires au terme d'un projet éducatif global », déclarait comme d'habitude devoir remettre à la rue les nombreux·ses enfants, jeunes et adultes Roms, pour leur plus grand bien, sous le prétexte humanitaire d'éviter qu'illes ne se fassent mal et risquent de tomber malade dans des locaux pourtant spacieux et habitables, malgré la précarité et l'hiver.

Comble du cynisme, durant l'audience du 20 novembre, un des arguments avancé par l'EPIDE pour expulser le plus rapidement possible ces nombreuses familles, était la nécessité de vendre ces terrains pour que puisse y être construit un des nouveaux types de prison, dénommés « quartiers nouveaux concepts » (voir encadré) pour la réinsertion des jeunes.

M^e D. Clémang, l'avocate des familles Roms, a défendu le droit au logement face au droit de propriété et argumenté sur les attaques constantes vis-à-vis des Roms. Sans devoir aller chercher trop loin les illustrations, une des familles Roms se rendant au tribunal venait de se faire sauter dessus par la police et administrer des PVs pour avoir traversé en dehors des clous.

Le juge a semble-t-il fait le choix de prêter l'oreille à une partie des arguments de la défense, puisqu'il a accordé un délai de 4 mois avant l'expulsion. Un collectif de soutien aux Roms s'est reconstitué dans la foulée à Dijon, regroupant divers individu·e·s et associations, dont un certain nombre d'occupant·e·s de la caserne et a apporté un soutien quotidien sur place.

En dépit de ce sursis, depuis le début du mois de février, la Police aux Frontières (PAF) et les policier·e·s dijonnais·e·s contrôlent quotidiennement les habitant·e·s de « la caserne », rentrent dans les maisons, emmènent chaque jour des personnes en garde à vue, distribuent des OQTF en dépit des lois relatives aux ressortissant·e·s européen·ne·s, et menacent de sévir si les familles ne partent pas d'elles-mêmes.

La présence policière à la caserne, les contrôles menaçants et le harcèlement quotidien n'ont malheureusement rien de nouveau, mais il semble actuellement que la préfecture fasse dans l'innovation sinon dans le zèle. Deux personnes ont

déjà été emmenées en centre de rétention, alors qu'elles pouvaient pourtant prouver qu'elles étaient en France depuis moins de trois mois et qu'elles n'avaient donc aucune raison de recevoir une OQTF. On ne compte plus les pressions et les abus de toutes sortes. Dernier exemple en date, le 7 février devant la caserne, séparer une mère plusieurs heures de son bébé de quelques mois malade alors qu'elle devait allaiter, pour emmener celle-ci en contrôle d'identité au commissariat. De manière plus générale, nous faisons face à la judiciarisation de chaque faits et gestes de la vie des Roms, qui semblent devenir prétextes permanents à créer des délits qui ne s'appliquent qu'à leur rencontre : trouble à l'ordre public passible d'expulsion pour avoir récupéré des vêtements dans une poubelle, amendes à répétition pour mendicité prélevées souvent sans même un procès verbal, amendes pour « traversée irrégulière de la chaussée »...

En parallèle, les blocages des institutions sociales repartent de plus belle. Des personnes se voient de nouveau refuser leur dossier de mise en place de la CMU, avec enquête de voisinage et enquête à domicile de la CPAM chez une personne du collectif qui domicilie des Roms. La CAF transmet à la préfecture toutes les demandes de droit à des prestations faites par des ressortissant·e·s roumain·e·s qui devraient pouvoir les obtenir. De son côté, le CCAS refuse de nouveau de domicilier les Roms sur la commune, sous prétexte qu'illes habitent dans des squats, ou de leur donner comme ils doivent le faire l'adresse d'organismes pouvant assurer leur domiciliation.

Face au soi-disant « problème Rom » annoncé dans le Bien Public du 21 janvier, nous apprenons le 8 février dans ce même journal que F. Rebsamen, maire de la ville et C. de Lavernée, préfet, se seraient rencontrés en janvier afin « d'imaginer des solutions ». Tout ce que nous voyons poindre pour l'instant en guise de « solutions », ce sont les mêmes dispositifs répressifs que l'an dernier au moment où les autorités locales voulaient évacuer les squats de l'avenue de Langres : arrestations à la chaîne, menaces, filatures policières, articles de presse et déclarations discriminantes...

Les autorités tentent de nouveau, par un harcèlement quotidien, d'éviter le scandale d'une expulsion policière, massive et sûrement trop visible, de dizaines d'adultes et d'enfants, pour certain·e·s installé·e·s depuis plusieurs années sur la commune.

Aujourd'hui, nous ne pouvons laisser l'histoire se répéter. Agissons avant que la répression ait fait son oeuvre.

Un discours de sénateur... en 1912. Cent ans après, certains discours, certaines pratiques ont-ils évolué ?

« Parmi les individus qui circulent en France en exerçant ou prétendant exercer des professions ambulantes, il faut distinguer les nomades proprement dits, les roulottiers n'ayant ni domicile, ni résidence, ni patrie, la plupart vagabonds à caractère ethnique, Romanichels, bohémiens, Tsiganes. Leur misérable roulotte renferme toujours une nombreuse tribu. Le chef de famille se donne toujours comme exerçant la profession de vannier, rempailleur de chaise ou rétameur, mais en réalité, la tribu vit de la mendicité que pratique une longue série d'enfants de tous âges, et plus encore de la maraude, à laquelle vient s'ajouter le braconnage du gibier et du poisson.

Ces nomades vivent sur notre territoire comme en pays conquis, ne voulant connaître ni les règles de l'hygiène, ni les prescriptions de nos lois civiles, professant un égal mépris pour nos lois pénales et pour nos lois fiscales. Il semble qu'ils aient droit chez nous à tous les privilèges. Ces roulottiers, camps volants, bohémiens, romanichels sont la terreur de nos campagnes, où ils exercent impunément leurs dégradations...

Les nomades dont nous entendons assurer une surveillance indispensable sont les roulottiers suspects qui, sous l'apparence d'une profession problématique, traînent leur fainéantise et leurs instincts de maraude le long des routes. En attendant l'entente internationale qui permettrait de les renvoyer dans leur pays d'origine, il est indispensable de prendre vis à vis d'eux des mesures de sécurité. Il n'est pas interdit de penser que cette étroite surveillance, peu compatible avec le genre de vie des Bohémiens et Romanichels, aura pour effet de les éloigner de notre territoire. »

Source : Pierre-Etienne Flandin, exposé des motifs de la loi du 16 juillet 1912, séance du Sénat, 10 mars 1911.

Dijon, la douceur à quel prix ?

Pour faire de Dijon une ville « douce à vivre » et attractive pour les touristes, les entrepreneurs et entrepreneuses, la ville procède depuis quelques années à un véritable « ravalement de façade »... Exit les mendiant·e·s, squatteurs, squatteuses et autres pauvres anciennement visibles en centre ville, le 21ème siècle est friand d'espaces aseptisés... Vidéo-protection, vélos de locations qui tracent les déplacements des néo bobos présents en centre ville, immeubles d'affaires: new city à la sauce dijonnaise, rénovation des édifices publics et aménagement des parcs...

Ici comme ailleurs, la « revitalisation du centre ville » s'évalue en termes économiques, et c'est bien pour la consommation et les habitant·e·s bien loti·e·s que se rénove artificiellement une vie de quartier anéantie au fil des années et des politiques successives. Dans cette ère où le modernisme et la richesse d'une ville sont représenté·e·s par la propreté de ses rues, le pauvre, qui est associé tout à la fois à la saleté et à l'insécurité, fait tâche. L'organisation économique actuelle n'ayant néanmoins pour effet de réduire ni les inégalités ni la pauvreté, les pauvres sont pourtant bien là, et continuent à se débrouiller tant bien que mal pour vivre. C'est le cas des Roms, arrivé·e·s en France suite à l'ouverture aux personnes des frontières européennes en 2007.

Les « quartiers nouveau concept », une nouvelle prison à la place des habitations actuelles des Roms ?

Les quartiers nouveau concept (QNC) sont issus de la loi d'orientation et de programmation de la justice de 2002. En fait de concept nouveau, les têtes pensantes du ministère de la Justice ne sont pas aller chercher bien loin : créer des prisons « lights », pour les bons sujets, celles et ceux qui sont dociles avec de courtes peines et qu'il ne faudrait pas mélanger avec les autres, histoire de ne pas leur donner des idées... En bref, l'objectif est d'enfermer toujours plus de monde, mais on adapte « l'offre » au secteur de marché visé.

Le projet consiste en la réalisation de petites unités, d'environ 3300 m² pour une capacité d'accueil de 90 détenu·e·s en moyenne, avec un niveau de confort plus important que dans les taules « ancien concept » : cellule individuelle avec douche, équipement de cuisine, espaces collectifs, etc.

2000 places (+ 400 pour les mineurs) sont programmées, et la réalisation a déjà commencé avec la construction de QCP (quartiers pour courte peine, soit moins d'un an) à Fleury et à Toulouse Seysses. L'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Meaux est également en cours de transformation en QCP. Ces QCP semblent être la déclinaison concrète du « concept ».

Mais une nouvelle vague d'établissements du même genre devrait voir le jour, puisqu'un marché du printemps dernier prévoit la réalisation de 7 QNC (Brest [29], Longuenesse [62], Valence [26], Varennes le Grand [71], Laon [02], Ploemeur [56], Toulon la Farlède [83]), et qu'une deuxième vague est doré et déjà envisagée : Dijon, Fleury, Bonneville, Béziers, Perpignan, Maubeuge, Bourg en Bresse, Chambéry, ainsi qu'une troisième vague : Grasse, Gagny, Mulhouse, Strasbourg, Nanterre...

Le rapport de l'Assemblée Nationale à ce sujet note que, dans la plupart des cas, le principal souci pour l'implantation d'établissements pénitentiaires n'est pas le foncier, mais la réticence des collectivités territoriales. Ça ne semble pas être le cas à Dijon (et à Varennes), mais un peu de remue-ménage autour de ces questions pourrait peut-être inciter à plus de réserves.



Comment « dévitaliser » une maison. Récit d'une expulsion « édifiante ».

Jeudi 14 mai 2008, deux squats de Roms de l'avenue de Langres, où ont vécu pendant près de deux ans une quarantaine de personnes adultes et enfants, ont été expulsés.

A 8h du matin, une commissaire accompagnée de ses sbires a débarqué de force dans une des maisons (ce qui constitue une violation de domicile) pour ficher, compter et avertir que le concours de la force publique avait été demandé par le propriétaire, et que la démolition était prévue pour le 6 juin. Elle a mentionné qu'elle repasserait à la fin du mois pour prévenir de l'expulsion. Mais ce n'était là qu'un mensonge. Constatant que la maison était peu remplie à ce moment là, les autorités ont en effet changé leur fusil d'épaule et sont revenues à 13h, en nombre, pour procéder à l'expulsion, doublée de l'entreprise Pennequin, pour la démolition, et d'une représentante de la mairie (la présidente du CCAS), pour le vernis social.

Trop tard pour empêcher l'expulsion, les soutiens sont néanmoins arrivés sur place pour protester, empêcher que les Roms ne se fassent embarquer et assurer que leurs affaires et meubles soient pour une fois conservés. Tout l'après-midi, quelques dizaines de personnes se sont relayées pour bloquer une partie du boulevard avec une banderole et des panneaux, interpeller les passants, et charger des camions d'affaires. La circulation a été fortement ralentie jusqu'à 18h sur un des plus gros axes dijonnais, en protestation et pour faire en sorte que cette expulsion gêne et ne passe pas inaperçue. Outre les membres du collectif de soutien qui pouvaient se libérer pendant les heures de travail, des groupes d'étudiant-es du Comité de Mobilisation de la fac ont rejoint le rassemblement.

Les voisin·e-s de ce quartier populaire et leurs enfants croisaient les Roms depuis plus d'un an et demi. Malgré les propos des autorités qui ne parlent évidemment que de plaintes du voisinage, on a ce jour-là surtout croisé beaucoup de gens choqués par la réalité crue et sordide d'une expulsion. Beaucoup sont d'ailleurs resté·e-s quelques heures sur le trottoir en soutien.

Dès l'expulsion, l'entreprise Pennequin, toute prête à collaborer aux tâches les plus répugnantes, s'est chargée de la destruction des toits, donnant des coups de masse ici et là, arrachant des tuiles, pétant les planches et les canalisations pour « dévitaliser ». Cela reflétait une fois encore de manière exemplaire la politique décomplexée instaurée par la mairie de Dijon et la préfecture pour empêcher que les milliers de logements vides de l'agglomération puissent servir à quiconque. Ces méthodes avaient déjà été mises en oeuvre lors de l'expulsion d'autres squats. Des maisons qui servaient auraient pu continuer à servir et ont été ravagées impunément à la vue de tous·tes.

Quelques jours plus tard, puisque la répression n'a pas de limite, certains des dijonnais·e-s qui avaient répondu à la demande « Klaxonnez, la mairie expulse » se sont retrouvé·e-s convoqué·e-s au commissariat de Dijon et ont reçu une amende pour « usage abusif d' avertisseur sonore sans danger ».



Fiche de lecture

Quelques extraits de l'excellent bouquin de Jean-Pierre Liègeois, *Roms et Tsiganes*

(La Découverte - 2009)

« Ces "hommes horribles par leur noirceur" tels que les décrit Münster dans *La cosmographie universelle du monde (1565)* vont se fixer dans les esprits puis dans les lois dès le 15^e siècle, et le rester. On ignore d'où ils viennent, on ignore où ils vont. Partout ils sont perçus comme perturbateurs. La politique d'exclusion nécessite une image stigmatisante : cette image lui est offerte dès l'arrivée des Tsiganes. Dès lors le législateur, qui en a besoin, ne cherche pas à nier ou minimiser cette image, ni à en vérifier l'exactitude ; il la cautionne et même l'amplifie en l'utilisant comme fondement ou prétexte à la loi. »

« Une politique de rejet systématique n'est pas viable. [...] Un esprit humaniste d'une part, un esprit technocratique d'autre part, vont faire changer l'attitude des pouvoirs publics. Le rejet restera l'essentiel de l'action des autorités locales, mais les Etats vont changer leur discours et surtout leur type d'action. »

« L'inclusion présente des avantages sur la réclusion. D'abord, elle se fonde dans l'esprit du temps : l'inclusion c'est la réclusion dans un esprit humaniste. Elle est aussi plus efficace : les reclus contestent, se sentent emprisonnés. L'inclusion est plus radicale et plus souriante : alors que le reclus est puni, l'inclu est récompensé de sa normalisation ; il est pris en charge par une aide sociale si son comportement se conforme à certaines prescriptions. Enfin par l'inclusion, le gain politique de l'Etat est considérable : alors que le marginal exclu ou reclus demeure un marginal, le marginal inclus ne l'est plus. »

« La technocratie resserre les mailles du filet. L'humaniste tente de les rendre invisibles. On ne sait plus très bien ce qu'est l'ordre public, ce qu'est la sécurité publique. On assiste à un passage très subtil de la sécurité des citoyens à la sécurité de l'Etat, étayée par un "discours de la surveillance généralisée" (Justice 76, colloque sur la sécurité, *In Journal du syndicat de la magistrature*, n.49). Ainsi "la sécurité devient un mode d'organisation de la vie sociale" et on arrive au slogan "moins de liberté pour plus de sécurité". "La liberté devient abus tandis que la sécurité est dite raison". »

« La minorité est phagocytée, et le pseudo-respect du discours humaniste qui veut "intégrer en conservant des particularités" la mène sur un terrain-musée où elle sera donnée à être vue. Les barrières sont transparentes comme le filet rendu invisible par le discours nuancé, et que ce soit dans la caravane qui circule encore et qui peut être fouillée légalement, ou dans un fichier désormais informatisé, aujourd'hui c'est la transparence qui crée l'enfermement. »

« Il est possible de faire une typologie des politiques locales. On y trouve :

- le rejet simple : refus de la présence des familles, qui s'exprime par des interdictions, des expulsions au nom de l'ordre public, de la tranquillité publique, de l'hygiène...
- le rejet violent : par l'intervention brutale des forces de police, par des actes incontrôlés des populations locales (maisons brûlées, agression de familles)
- le rejet indirect : à l'acte de violence, substitution des conditions de séjour impossible, par des actes réglementaires à l'application souvent discriminatoire (en matière de scolarité, d'hygiène, de logement, de protection des sites...). Ce type de rejet permet de garder une bonne conscience et une apparence de légalité, car il s'inscrit dans une interprétation des textes réglementaires dont la subtilité ouvre la voie à une ambiguïté permissive. Le rejet indirect permet de garder une façade d'humanisme. Ainsi on est plus au temps où, comme dans l'Allemagne du 17^e siècle, au Pays-bas et en Suisse, des épouvantails figurant un tzigane fustigé ou pendu se trouvaient à l'entrée d'une agglomération. Le panneau laqué a remplacé la pancarte de bois, l'écriture la peinture naïve, et l'amende dissuasive, le châtiment corporel. »

EXPÉRIENCE DE SOLIDARITÉ...

Quelques notes très partielles sur des rencontres et tâtonnements.

Suite au rassemblement pour empêcher l'expulsion du squat de l'avenue de Langres, des réunions hebdomadaires avec les familles, en particulier les femmes, se sont mises en place au squat au printemps. Pour certain·e·s, la solidarité se traduisait par des passages fréquents au squat pour discuter, apporter du matériel, accompagner les démarches au CCAS, à la PASS, pour les soins médicaux. Face aux services sociaux, le fait d'être accompagné par des citoyen·ne·s « propres sur eux » aide pas mal à sortir du simple rejet méprisant et à arracher quelques aides face aux interlocuteur·trice·s institutionnels. Mais cela n'empêche pas pour autant les fins de non recevoir, les critiques et les remarques assassines.

Ce soutien passe aussi par des échanges et des repas partagés chez les un·e·s et les autres pour mieux se connaître, ne pas tomber dans un accompagnement paternaliste et univoque. La limite est en effet toujours fragile entre une solidarité qui préserve l'autonomie des familles et une intégration forcée qui se draperait de bonne conscience humanitaire. Ces enjeux, entre risque d'assistantat et recherche de liens plus égalitaires où les Roms parlent et agissent par eux/elles-mêmes ont provoqué de nombreux débats et prises de position parfois contradictoires.

Les initiatives de solidarité ont aussi consisté dans la défense politique et juridique des squats et des personnes inculpées en lien avec la « Caisse de solidarité dijonnaise ». Le collectif a aussi initié diverses actions publiques, occupations de rues, rassemblements, interventions lors des manifestations et au conseil municipal. Il a œuvré par des soirées, articles, communiqués de presse, lettres aux élu·e·s visant à faire connaître la situation des Roms, à dénoncer la répression à leur rencontre et à ce que ceux/celles-ci sortent de leur isolement.

Depuis le mois de décembre, un nouveau collectif dijonnais de soutien aux Roms s'est reconstitué, il est contactable par l'adresse mail soutien-rroms-discussion@brassicanigra.org

Quelques considérations sur la misère et l'illégalité

« Ces images récurrentes, omniprésentes, induisent des attitudes négatives. Ici encore, les faits alimenteraient plusieurs volumes, entre la folklorisation superficielle et fragile des amoureux de la musique et de la danse, et une violence qui ne demande qu'à s'exprimer au moindre prétexte. Les résultats des études sont clairs : les Roms sont les grands méconnus de l'Europe et les fantasmes les

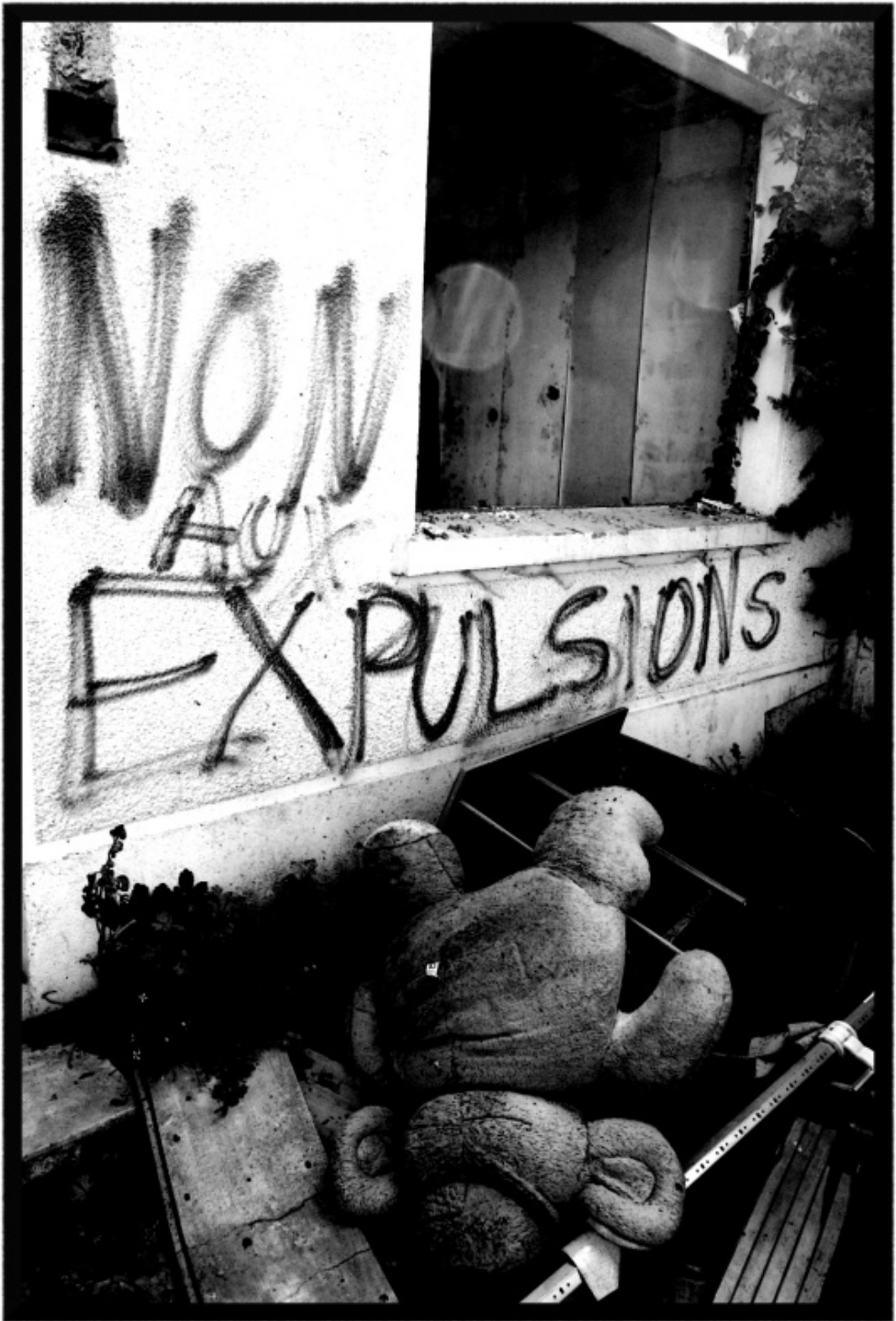
désignent comme les premières victimes potentielles du rejet, de la discrimination, de la négation sous toutes leurs formes. Les grandes enquêtes les mettent en tête de ceux qu'on ne veut ni voir s'installer comme voisins, ni entrer dans sa famille par un mariage, ni même avoir comme amis. Cette situation difficile est reconnue : si l'on demande dans les 27 Etats de l'Union Européenne : " Diriez-vous que le fait d'appartenir à chacun des groupes suivants constitue plutôt un avantage, plutôt un inconvénient ou ni l'un ni l'autre dans la société d'aujourd'hui ? ", 77% des personnes interrogées répondent que le fait d'être rom est un désavantage (le seul groupe qui obtient un score plus élevé est celui des personnes handicapées avec 79%) »

In Liégeois 2009.

Un certain nombre de Roms font le choix de tenter de trouver une situation un peu plus vivable en France qu'en Roumanie. Une fois en France, il n'y a pas d'illusion à se faire, une partie des Roms magouille pour survivre, récupère, recycle, mendie, vole sûrement parfois, comme beaucoup et d'autant plus qu'illes n'ont pas vraiment d'autres moyens pour s'en sortir. Certain·e·s Roms vivent de manière quasi permanente en France depuis plusieurs années. Certain·e·s, comme bon nombre d'immigré·e·s, font effectivement des aller-retour réguliers.

Si nous ne sommes surtout pas là, en tant que soutien et ami·e·s pour faire le travail de la police, nous n'avons pas envie non plus de tomber dans l'angélisme larmoyant et de nier que des rapports pourris et d'exploitation puissent exister dans l'économie formelle ou informelle des migrant·es de Roumanie tout comme il en existe dans l'économie formelle de la société capitaliste par ailleurs. Les Roms que nous côtoyons ne sont pas résigné·e·s à être pauvres et ne sont pas étranger·e·s au moyen de reconnaissance sociale -omniprésent et quasi exclusif- que représente la consommation, dans notre société en tout cas. Mais illes s'entraident, s'hébergent, s'épaulent aussi plus que beaucoup d'autres et conservent une culture collective qui fait souvent défaut par ici.

On ne va pas nier non plus que la culture patriarcale sévit aussi chez les Roms, sauf que l'on est toujours plus prompt à la stigmatiser chez les pauvres et chez les étrangers, chez les « autres », qu'illes soient roms ou musulmans. C'est sans doute beaucoup plus confortable que de s'intéresser à la manière dont la domination genrée se perpétue chez les bons citoyens blancs. Ce que nous voulons combattre, c'est bien l'organisation économique, les frontières, la xénophobie et les discriminations qui entraînent et



cautionnent l'exploitation et la misère. Nous nous sentirons pour notre part toujours plus solidaires des pauvres qui volent que des riches qui le font quotidiennement sur des sommes incomparables et avec l'aval de la loi et du gouvernement.

Après quelques mois de cohabitation et de rencontres denses, on peut de toute façon constater qu'une bonne partie des préjugés sur les réseaux organisés de prostitution, de vol et de mendicité avec quelques chefs de tribus qui s'enrichiraient en forçant les autres au travail ne sont des fantasmes. Ce que l'on voit qualifié du patronyme grandiloquent de mafia recouvre souvent tout simplement les rapports d'entraide entre familles et ami·e·s, les échanges de plans pour arriver, l'envoi de thunes à la famille restée sur place. Après des mois de cohabitation à Dijon, nous n'avons pas d'éléments, si ce n'est la propagande policière et médiatique, pour penser que les gens seraient pris dans de quelconques réseaux organisés et centralisés de travail forcé. Même la police, qui a pourtant déployé des montagnes d'efforts pour prouver ces allégations sans beaucoup s'embarrasser de précautions, n'est pas arrivé à grand chose.

Méfions-nous toutefois d'un certain misérabilisme citoyen qui ne verrait leur différence que par défaut ou résumée à un folklore caricatural, et viserait simplement à intégrer des « victimes » à la norme républicaine. Nous faisons face à des personnes qui vivent autrement par nécessité, rejet historique, mais aussi avec une part de choix. Elles entretiennent malgré tout une culture singulière, dans un monde aseptisé où n'ont droit à vivre que les individu·e·s isolé·e·s, lisses et rentables. Ces différences, choisies ou subies, valent aux Roms depuis des siècles, d'être traité·e·s avec la plus grande dureté, parfois assimilé·e·s de force, et le plus souvent rejeté·e·s de pays en pays.

Mais ces différences recèlent évidemment aussi un grand nombre d'aspects précieux et subversifs, par exemple en ce qu'elles échappent et frictionnent avec une vision sécuritaire et aseptisée des rapports sociaux et de la ville. Dans un monde de plus en plus policés, beaucoup d'entre nous pourraient certainement s'inspirer d'habitudes de contournements et de confrontations avec l'injustice et la violence des lois, comme d'une capacité à entretenir des cultures de vie en porte-à-faux et des liens collectifs.



FACE AUX INSTITUTIONS...

Le parcours du combattant.

L'impossibilité d'accès au travail.

« Si un Rom veut parvenir au même résultat qu'un non-Rom, il doit pour cela travailler 120 fois plus que le non-Rom »

Proverbe Rom en République Tchèque.

Depuis 2007, le droit au travail des nouveaux·elles entrant·e·s dans l'UE (Bulgarie et Roumanie) est toujours conditionné par des « mesures transitoires », alors que cette limitation a été levée au bout de deux ans pour tous les précédents pays entrants dans l'UE. Les 3 mois d'autorisation de séjour accordés à ces ressortissant·e·s sont censés servir à chercher un travail. Pour cela, il faut trouver un employeur, que celui ci accepte de verser 900 euros à l'ANAEM pour embaucher la personne, qu'il dépose son annonce à l'ANPE et que personne n'y réponde pendant 7 jours. Pour le·la futur·e employé·e, il faut, promesse d'embauche en poche, entamer une procédure de demande de titre de séjour auprès de la préfecture et une demande d'autorisation de travail auprès de la DDTE. Cette procédure exige que le travail rapporte au moins le SMIC mensuel (les temps partiels ne sont donc pas possibles), exige que le travail figure sur une liste préfectorale des métiers dits « en tension » et prend dans le meilleur des cas quelques mois. On comprend que ce soit quasi impossible pour des personnes sans beaucoup de diplômes ou sans pistons de faire patienter un employeur plusieurs mois avant de pouvoir embaucher la personne, surtout que dans les faits celui/celle-ci s'expose par cette procédure à des contrôles de son entreprise extrêmement dissuasifs.

Le droit au séjour, les OQTF et l'ANAEM.

« La mobilité potentielle des Roms est instrumentalisée pour créer des peurs irrationnelles pouvant induire l'adoption de mesures coercitives, et justifier la demande de règles régressives, allant jusqu'à la remise en cause d'une circulation facilitée dans l'espace européen ou pire encore, au fichage et au relevé des empreintes digitales des Roms, y compris des enfants comme le propose le gouvernement italien en Juin 2008: " cela rappelle des faits analogues de façon tellement évidente qu'il n'est même pas utile de le préciser ". »

Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe in Liégeois.

Depuis l'entrée de la Roumanie dans l'Europe en janvier 2007, le droit au séjour est conditionné par

la capacité de subvenir à ses besoins sans « être une charge pour le système social français » (CESEDA). Malgré la « citoyenneté européenne », il est donc toujours possible pour l'Etat de se débarrasser des Roumain·e·s ou Bulgares par le biais d'OQTF. Pendant un moment, les expulsions forcées avaient semblé décroître puisqu'il fallait pour les justifier que la personne visée soit présente sur le territoire de manière continue depuis plus de trois mois, ce que les policier·es n'arrivaient pas toujours à savoir. Pour obtenir ces informations, illes demandent parfois la collaboration des services sociaux qui peuvent présenter des preuves de passage dans leurs services. Illes peuvent aussi, comme à la caserne à Dijon, ficher toutes les personnes à l'ouverture d'un squat pour pouvoir leur délivrer massivement des OQTF trois mois après. Illes continuent ainsi à se livrer à quelques expulsions forcées avec passage en centre de rétention pour l'exemple et à délivrer de nombreuses OQTF, accompagnées de convocations et intimidations pour que les personnes partent « d'elles-mêmes ».

Quand des Roms « posent problème » dans une ville, un des grands outils d'« incitation » au départ du territoire français est l'ANAEM (Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations) et ses « aides au retour » qui sont censées être librement choisies. L'ANAEM organise les voyages et les paie, en donnant en plus un petit pécule de 300 euros pour les adultes et 100 euros pour les enfants. L'ANAEM note les noms et les personnes n'y ont droit qu'une fois. Après un retour avec l'ANAEM, les personnes sont libres de revenir en France. En pratique, les policier·e·s et agents de l'ANAEM disent qu'il n'est pas possible de revenir et font pression, notamment lors des expulsions de squats ou arrestations pour pousser les personnes à s'engager dans un retour ANAEM. Des agents de l'ANAEM sont d'ailleurs souvent présent·e·s lors des expulsions de squats dans d'autres villes.

Selon l'association Romeurop dont les chiffres ont été repris par le Canard Enchaîné, plus de 4 600 expulsé·e·s sur les 5 premiers mois de l'année 2008 seraient des Roms, des Bulgares et des Roumain·e·s soit 40% des personnes expulsé·e·s. Or, la plupart ont bénéficié de l'aide au retour et sont censé·e·s pouvoir revenir en France dès qu'illes le veulent. Autrement dit, ces expulsions ont avant tout pour but de faire du chiffre et de remplir les quotas annoncés par B. Hoortefeux.

Le refus de domicilier les Roms à Dijon.

Au printemps dernier, le CCAS dijonnais estimait « ne rien avoir à faire pour eux » parce qu'elles n'avaient pas une vraie domiciliation sur la commune. Un squat n'était en effet pas une vraie domiciliation selon le CCAS qui les considéraient comme des SDF. En réalité, le squat de l'avenue de Langres représentait un logement stable sur la commune depuis plus d'un an et le CCAS est censé domicilier les SDF établi·e·s sur la commune. Depuis le début de la mobilisation en soutien aux Roms sur Dijon, plusieurs représentant·e·s de la mairie ou de ses services avaient tenté de décourager les représentant·e·s du collectif avec des arguments culpabilisants du style : « leur procurer du pétrole pour se chauffer c'est être irresponsable et mettre leur vie en danger » ou « en les aidant vous leur faites courir plus de risques d'expulsion » ! Début 2009, la mairie avait organisé une réunion au CCAS au sujet des Roms dijonnais·e·s, en excluant la participation des familles et aussi des membres du collectif sous prétexte que celui-ci n'était pas une « instance officielle ».

Après la multiplication des protestations, un rappel à la loi envoyé par leur avocat et le premier rendez-vous accordé au collectif par la mairie en mai, la présidente du CCAS, Mme Didion a fini par reconnaître que le CCAS était dans l'obligation de domicilier les Roumain·e·s. Elle a nié n'avoir pas respecté cette obligation et affirmé que le CCAS n'avait juste pas le formulaire adéquat à leur disposition. Le CCAS a alors commencé à faire des domiciliations en traînant des pieds, au cas par cas. Il semble qu'il revienne aujourd'hui de nouveau sur cette avancée.

Des Villages d'insertion pour les Roms ?

Les villages d'insertion sont une très mauvaise idée, et comme les très mauvaises idées plaisent beaucoup en ce moment, elle est actuellement reprise à la fois par l'Etat et par des collectivités locales. Il ne s'agit, comme le dit l'association « La voix des Roms », ni de villages, ni d'insertion. Ce sont des camps, à l'extérieur des villes, gardés par des maîtres-chien. L'entrée est interdite à toutes les personnes qui ne logent pas à l'intérieur, il faut donc recevoir ses proches à l'extérieur. Les places dans ces camps, composés de baraques préfabriquées, sont chères. En effet, il faut pour y loger avoir la preuve que l'on dispose d'un contrat

de travail, chose quasi-impossible quand on vient en France et que l'on est originaire de Roumanie ou de Bulgarie. Pour preuve des motivations des gens qui mettent ces camps en place, puis les administrent, le coût du gardiennage représente 75% du budget des villages d'insertion. Pour comparaison, cette part est de 65% dans les prisons. L'idée qui conduit des associations humanitaires à cogérer ces camps avec les préfetures, c'est la « responsabilisation » des familles, notamment en leur faisant payer un loyer. Idée crasse, à la mesure de l'ambition de ces villages d'insertion arrivant sur Paris¹.

A Dijon la politique est pour l'instant plus claire, « on dégage ! »



[1] http://www.lepost.fr/article/2009/12/19/1848166_les-villages-d-insertion-pour-les-roms-plus-surveilles-que-les-prisons.html/

INTERVIEW D'UNE DES EX-INCULPÉ·E·S

-Février 2010-

En 2008, j'habitais au squat Avenue de Langres, avec des ami-es. J'y suis restée presque un an, ensuite on a cherché un autre squat à quelques uns. Pendant l'hiver 2008-2009, le président de l'association France-Roumanie nous rendait souvent visite. Il venait voir tout le monde et il a demandé nos papiers pour nous trouver du travail, d'un logement, une situation confortable. Pour moi, c'était trop difficile en Roumanie. Des fois tu peux trouver du travail mais souvent le patron va pas te payer.

- Et il est venu dans l'autre squat après?

Non, on s'est brouillé avec lui, car lui il nous mentait tous les jours. Il disait qu'il allait faire les démarches pour le travail, et puis...rien. Quand on a déménagé, on a coupé les relations avec lui. Mais avant de déménager on lui avait déjà donné des photocopies de nos papiers, tous nos papiers.

- Il vous a demandé vos papiers?

Oui, avec le même discours, il nous a dit que pour trouver du logement, du travail il lui fallait nos papiers.

- Et c'était comment d'ouvrir un squat dans votre situation?

La police est venue tout de suite, le deuxième jour. C'était au mois de janvier. Quelqu'un nous a vu dans la maison et tout de suite a appelé la police. La police nationale est venue tout de suite, a contrôlé les papiers puis nous a dit « dégage ». Ils nous ont mis-es dehors sous la neige. On a attendu qu'ils partent, puis on est revenu dans la maison. Ils sont revenus une

deuxième fois juste pour les papiers, et après ils nous ont laissé-es tranquilles. Des ami-es ont parlé avec la propriétaire, et elle voulait bien qu'on reste dans la maison, elle était très gentille.

- Vous avez été arrêté-es en avril, vous vous doutiez de quelque chose?

Non, ils sont venus frapper à 6h du matin, le 15 avril, on croyait que c'était la police nationale, mais en fait c'était la PAF.

- Ils vous ont dit pourquoi?

Ils ont parlé d'escroquerie, j'ai pas compris car j'avais jamais entendu parler de ça. J'ai demandé plusieurs fois à l'interprète, « c'est quoi l'escroquerie, je comprends rien ! » et elle m'a dit « tu verras au commissariat ».

- Comment s'est passée la garde à vue?

Pour moi, trop mal, car je n'étais jamais allée en garde à vue, ni en Roumanie ni en France. Le gardien s'est comporté trop mal. J'ai pas supporté la cellule, j'ai crié ...

- Ils t'ont interrogée?

Je suis restée 24h en garde à vue, après l'interprète elle m'a dit, « t'as pas dit la vérité, tu vas entrer en prison ». Après 24h, ils ont prolongé 24h et je suis passée vers la procureur et elle m'a dit la même chose « t'as pas dit la vérité, tu vas entrer directement en prison ». J'ai dit toute la vérité, j'ai pas menti et elle m'a dit, « une fille comme vous, elle mérite de rester



en prison. Vous risquez 7 années de prison ». Ils voulaient me faire dire qui était le chef de la bande organisée, qui nous envoyait faire la manche. Je lui dis, jamais personne, car c'est nous qui y allons personnellement. En garde à vue, ils ont ramené des panneaux avec des photos et m'ont dit « tu connais? , tu connais?... » Bien-sûr je connais toutes les personnes, j'habite avec, ou je les croisent, alors je dis, oui oui ...à cause de ça je faisais partie d'une bande organisée.

- Parce que tu connais les autres personnes, c'est une bande organisée? Et toi tu voulais pas dire que c'était une bande organisée?

Non , parce que j'ai dit la vérité, c'est pas une bande organisée.

- Et ils t'ont accusé d'avoir volé la CAF et de recel d'objets?

Ils ont dit qu'on avait volé dans une église, des bougeoirs. Bien plus tard, j'ai vu Mtre Clemang, et elle m'a dit qu'on m'accusait pour la CAF et l'assurance maladie.

- A la fin de la garde à vue on t'a emmenée en prison?

Oui à 10h du soir. Je suis passée au tribunal en garde à vue, et ils ont donné 4 mois provisoires avec mandat de dépôt. J'étais choquée car j'étais jamais allée en prison.

- Tu peux raconter la prison? Tu t'es retrouvée seule?

Non, quand je suis rentrée il y avait 3 filles, une là depuis 2 mois, un mois et l'autre quelques heures. J'étais très choquée car les deux premières étaient toxicomanes, elles étaient agressives car elles prenaient beaucoup de médicaments... J'étais déprimée complètement à cause de ma famille, mon enfant, personne ne savait, je pleurais, je criais. Après j'ai déménagé dans une autre cellule avec une autre fille. En prison, les filles sont beaucoup déprimées, prennent beaucoup de médicaments pour dormir. Tu penses à tes enfants , ta famille, tu peux rien voir, juste les murs et la promenade. Y'a des surveillantes qui sont bien, elles sont rares, y a les surveillantes qui sont méchantes.

- Méchantes comment ?

Elles sont racistes, elles te disent , « toi t'es roumaine, toi t'as fait des escroqueries, la banque, la CAF..», alors elles te parlent mal. Moi j'ai rien fait, je suis restée tranquille.

- Et avec tes compagnons t'es devenue amie?

Oui, après je suis devenue amie avec les filles, je fais des blagues, je fais rigoler, n'importe quoi pour faire rigoler, sinon je deviens folle.

- Et vous vous aidiez?

Oui, moi j'avais pas d'argent et les filles m'ont acheté du tabac toutes les semaines. Puis après y a un groupe de gens à l'extérieur qui m'ont envoyé de l'argent pour faire mes courses.

- Et tu avais des nouvelles de ton copain, de tes ami-es?

Pas du tout, car la juge elle avait bloqué mon

courrier. Tu peux faire une demande pour débloquer le courrier, mais ils ont pas voulu. Après deux mois j'ai reçu une lettre de ma famille de Roumanie, et ma voisine.

- On t'a laissé téléphoner à ta famille?

Non j'avais pas le droit car j'avais pas été jugée. Tu peux faire la demande au Spip, tu donnes le numéro et c'est eux qui appellent ta famille.

- T' avais pas le droit de travailler?

Si mais y avait plus de place, il n' y a pas beaucoup de places.

- Et après 3 mois t'as su que t' allais sortir?

Non, quand on m'a libérée je savais pas que j'allais sortir sous contrôle judiciaire. Quand je suis passée au tribunal le 8 juillet, on m'a demandé si j'avais un domicile fixe. J'en avais pas sinon j'aurais pu sortir. Après je savais pas mais j'ai été libérée le 20 juillet sous contrôle judiciaire pendant 6 mois, jusqu'à janvier 2010.

- Et comment s'est passé ton contrôle judiciaire?

La première fois que je suis retournée au commissariat, ils ont fait des photos, une petite fiche.. je suis monté au bureau où on m'avait interrogée, j'avais peur, je me suis dit qu'ils allaient m'arrêter encore, et ensuite je suis allée toutes les semaines pour signer.

- Tu avais des restrictions?

Pas le droit de voir les ami-es qui se sont faits arrêter, d'aller à l'adresse des squats, pas le droit pour travailler. On est allé a la préfecture pour le récépissé, et ils ont donné une réponse négative.

- Et maintenant vous avez le non-lieu, qu'est ce que tu vas faire?

Je suis contente, car je suis restée avec une forte douleur suite à la prison. J'ai fait de la prison pour rien, alors maintenant je vais faire les démarches pour les réparations, je pense qu' on va gagner le procès. C'est pas normal que quelqu'un m'ait accusé pour rien. J'ai passé des mois en prison traité comme un chien. Je veux savoir pourquoi cette personne a voulu nous faire du mal, nous on lui a rien fait.

- Tu ne comprends pas pourquoi elle vous a dénoncé-es?

Non pas du tout. Peut-être a cause du racisme


- Et tu ne l'as jamais revu?

Non, mais maintenant je suis sûre que c'est lui qui m'a balancée car c'est marqué dans mon papier, le 26/02/2009.

- Et maintenant il ne passe plus voir les autres familles à la caserne?

Non, car maintenant les autres personnes le savent et n'ont plus confiance. Il peut aller a la police et dire n'importe quoi. C'est le président de l'association France Roumanie, pour aider les Roumain-es, mais en fait il a fait juste du mal, rien de bon pour les Roumain-es , la vérité qui est sorti dans les papiers, c'est lui qui a dénoncé, les gens sont partis en prison pour rien du tout.





<http://brassicanigra.org/blabla/>

blabla@brassicanigra.org